

Registre des conflits d'intérêts

E3 : À mettre à jour au début de chaque réunion du conseil

Les administrateurs doivent déclarer tout intérêt, financier ou personnel, susceptible d'influencer leur jugement sur une question soumise au conseil. Mettez ce registre à jour au début de chaque réunion du conseil et chaque fois qu'un nouvel intérêt survient. Le registre doit être conservé de façon permanente.

Organisation : _____

Année : _____

Administrateur	Nature de l'intérêt	Organisation ou personne concernée	Date de déclaration	Mesure prise

Options d'action

Mesure	Description
Déclaré : aucune autre mesure	L'intérêt a été noté. L'administrateur a participé pleinement.
Déclaré : a quitté la discussion	L'administrateur était présent pour la discussion, mais a quitté avant le vote.
Déclaré : absent	L'administrateur était absent de la discussion et du vote.
Déclaré : question reportée	La question n'a pas été traitée tant que le conflit était présent.

Un conflit d'intérêts n'est pas une faute. La faute, c'est de ne pas le déclarer. En cas de doute, divulguez-le.